

## FLASH / INFO

**DU 19 DECEMBRE 2005**

Le 16 décembre 2005, une réunion s'est tenue entre le Bureau Syndical CDT/AM et la Direction, durant laquelle 2 points ont été discutés.

**Open Sky** : suite à l'accord de libéralisation du ciel paraphé le 14 décembre 2005, entre les ministres des transports du Maroc et de la Communauté européenne, la Direction a entrepris une campagne de sensibilisation, en vue de la mobilisation de l'ensemble du personnel.

En effet, cet accord, auquel la Royal Air Maroc n'a pas été associée, permettra l'ouverture totale du ciel marocain à la concurrence européenne.

Contrairement aux accords bilatéraux antérieurs, cet accord prévoit, entre autres :

- la suppression de la notion de nationalité (toute compagnie européenne pourra exercer à partir de n'importe quelle ville européenne à destination du Maroc) ;
- Aucune limitation de fréquence ;
- Aucune limitation de capacité ;
- Simplification des procédures administratives ;
- Autorisation de la 5ème liberté (Ex : toute compagnie européenne pourra exercer à partir du Maroc vers d'autres destinations telles que l'Afrique, le Moyen orient, etc.);
- Aucune contrainte au droit d'établissement au Maroc...

Compte tenu de la véritable menace que constitue cet accord pour l'activité de notre compagnie, voire pour son existence, la Direction a lancé, au cours de cette réunion, un appel pressant, à la mobilisation de l'ensemble du personnel pour affronter les défis à venir.

De notre côté, nous avons rappelé qu'à travers son histoire, notre compagnie n'a jamais compté que sur elle-même et sur son personnel pour surmonter toutes les difficultés.

De même, nous estimons que toute mobilisation ne pourra aboutir que dans un cadre relationnel transparent et dans un climat social empreint de sérénité et de confiance.

### **Conflit social actuel :**

La Direction nous a informé des différentes étapes des négociations et nous a fait part de sa volonté de trouver une issue à ce conflit.

A cet égard, nous avons réitéré notre demande, à la Direction, pour mettre tout en œuvre, y compris l'arbitrage des partenaires sociaux, en vue d'une solution équitable du conflit et ce, dans les meilleurs délais.

**Le Bureau Syndical CDT/AM**

